



# Communiqué: compendium du rapport de gestion

Date: mercredi 10.03.2021  
Embargo: 09h00

---

## Adoption du rapport de gestion 2020 du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté son rapport de gestion 2020, qui renseigne chaque année sur la réalisation des objectifs et des mesures visés. Il expose également les écarts par rapport aux objectifs annuels et les principaux projets non planifiés, dont il précise les motifs. Les points forts de l'année écoulée comprennent notamment les stratégies suivantes: la stratégie de politique extérieure 2020 à 2023, la stratégie concernant le personnel de la Confédération pour les années 2020 à 2023, la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2020 à 2023 et la stratégie de communication internationale 2021 à 2024. Il y a aussi eu des messages concernant la fiscalité, les marchés financiers, la formation et la recherche, les transports, la santé, la migration et la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Pour la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral s'est fixé trois lignes directrices: 1) la Suisse assure sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique et le développement durable; 2) la Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale; 3) la Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et des ressources naturelles et agit en partenaire fiable sur le plan international. Les objectifs et les mesures présentés dans le rapport de gestion 2020 s'articulent autour de ces lignes directrices.

### Ligne directrice 1: prospérité, numérisation et développement durable

**Politique financière.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant la loi fédérale sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales. Il continue ainsi de proposer des mesures permettant de garantir que la Confédération accomplisse ses tâches de façon optimale et utilise ses ressources de manière efficace.

**Politique fiscale.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts. Le projet lève l'obligation de signer les déclarations d'impôt remises sous forme électronique. Le Conseil fédéral a également ouvert en 2020 les procédures de consultation relatives à la révision partielle de la loi sur la TVA et à la modification de la loi sur l'impôt anticipé. Enfin, il a adopté le message sur la loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal. La réforme accroît en particulier la sécurité juridique tant pour les contribuables que pour les autorités fiscales compétentes.

**Politique en matière de personnel.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2020 à 2023. Il a arrêté de nouvelles

valeurs cibles stratégiques applicables à la gestion du personnel de l'administration fédérale. Il a également adopté en 2020 une révision de l'ordonnance-cadre relative à la loi sur le personnel de la Confédération et de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. Cette révision prévoit une simplification du processus de remboursement des coûts de l'accueil extrafamilial des enfants. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles. Il entend saisir les chances qu'offrent les changements que nous connaissons en recourant de manière ciblée aux formes de travail flexibles, afin d'accroître encore la productivité de l'administration fédérale et de continuer à la positionner comme un employeur attractif.

**Informatique et processus.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2020 à 2023 et le plan directeur 2020, qui sert à la mise en œuvre. La stratégie informatique a pour priorité d'adapter au mieux l'informatique de la Confédération aux besoins opérationnels et de soutenir la transformation numérique dans l'administration. Elle s'articule autour de 4 axes stratégiques et domaines d'action.

**Numérique.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la stratégie d'informatique en nuage de l'administration fédérale. Les services en question constituent un élément important pour le développement des infrastructures nécessaires à la transformation numérique de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral a également adopté en 2020 la nouvelle Stratégie suisse pour la géoinformation. Un but important de cette stratégie est de créer des géoplateformes numériques performantes. Au cours de l'année 2020, le Conseil fédéral a par ailleurs pris acte de quatre rapports sur l'avancement du programme de gestion nationale des données. Le but du principe de la collecte unique des données est de simplifier leur gestion par les pouvoirs publics pour gagner en efficacité. Le Conseil fédéral a aussi pris acte du rapport examinant la nécessité d'un nuage informatique suisse et décidé de mesures complémentaires à prendre pour renforcer la souveraineté en matière de données. À l'avenir, la politique numérique de la Confédération devra accorder une plus grande place aux aspects liés à l'environnement et aux données. Pour concrétiser ce principe, le Conseil fédéral a adopté en 2020 la stratégie actualisée «Suisse numérique». Celle-ci tient également compte de l'importance de la transformation numérique pour le fonctionnement du pays dans des situations de crise telles que la pandémie de COVID-19, dont les effets sur la politique numérique doivent être analysés de manière approfondie.

**Droits politiques.** Le Conseil fédéral a décidé en 2020 de la suite des travaux relatifs à une restructuration de la phase d'essai en matière de vote électronique. Les cantons pourront de nouveau mener des essais limités en utilisant des systèmes dotés de la vérifiabilité complète. La sécurité du vote électronique sera garantie par des exigences de sécurité plus précises, des règles de transparence plus rigoureuses, une collaboration plus étroite avec des experts indépendants et un contrôle efficace effectué sur mandat de la Confédération.

**Approvisionnement économique du pays.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2020 la consultation relative à l'abrogation de l'ordonnance sur l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre. Selon une analyse menée par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, il n'est plus nécessaire de proposer une assurance au niveau étatique.

**Assurances.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances. Réglementant la surveillance des entreprises et des intermédiaires d'assurance, cette loi a notamment pour but de protéger les assurés contre les risques d'insolvabilité des entreprises d'assurance et contre les abus.

**Politique économique.** Le Conseil fédéral a arrêté et mis en œuvre en 2020 un vaste train de mesures pour atténuer les conséquences économiques de la propagation du coronavirus. Ces mesures visent à éviter les licenciements et à sauvegarder ainsi les emplois, à garantir les salaires et à soutenir les indépendants.

**Marchés financiers.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le rapport «Leadership mondial, ancrage en Suisse: Politique pour une place financière suisse tournée vers l'avenir». La Suisse doit continuer à figurer parmi les principaux centres financiers mondiaux afin de renforcer encore son attrait économique sur la scène internationale. À cet effet, des qualités éprouvées telles que la stabilité, la sécurité et la confiance doivent être combinées à une ouverture aux nouveaux développements tels que les technologies financières et la finance durable. Le Conseil fédéral a éga-

lement adopté en 2020 le message concernant la révision partielle de la loi sur les banques. Le projet vise à renforcer la protection des déposants et des clients et à favoriser la stabilité du système. Afin d'accroître la sécurité juridique, le Conseil fédéral entend inscrire dans la loi notamment les instruments qui constituent une ingérence dans les droits des propriétaires et des créanciers de la banque. Il a par ailleurs adopté en 2020 le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé, qui vise à renforcer encore la stabilité financière. Il a aussi adopté en 2020 le message concernant la modification de la loi sur les placements collectifs, qui vise à renforcer la compétitivité du marché suisse des fonds de placement. Enfin, il a adopté en 2020 le rapport intitulé «Le développement durable dans le secteur financier en Suisse», qui vise à faire de la Suisse l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables.

**Politique commerciale et politique économique extérieure.** Le Conseil fédéral a continué en 2020 d'œuvrer en faveur de la préservation et du renforcement d'un ordre commercial multilatéral fondé sur des règles ainsi que du réseau d'accords commerciaux bilatéraux existants. Lorsqu'elle négocie des accords de libre-échange bilatéraux ou plurilatéraux, la Suisse s'efforce d'y inclure des normes de durabilité, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement. En 2020, l'accord de libre-échange avec l'équateur a ainsi été ratifié et mis en vigueur. Le Conseil fédéral s'est en outre attaché en 2020 à atténuer autant que faire se peut les conséquences de la crise du COVID-19 sur l'économie suisse et, du même coup, sur l'économie mondiale.

**Brexit.** Le Conseil fédéral a adopté et ratifié en 2020 le message concernant l'approbation de l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cet accord permettra d'éviter un vide juridique dans les relations économiques et commerciales avec le Royaume-Uni dès que les accords bilatéraux pertinents Suisse-UE cesseront de s'appliquer au Royaume-Uni.

**Image de la Suisse à l'étranger.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la stratégie de communication internationale 2021–2024. Ces prochaines années, la communication internationale s'articulera autour de cinq axes. Des campagnes de communication seront menées afin que la Suisse gagne en visibilité et soit davantage perçue comme un pays innovant, compétitif, solidaire, responsable, attrayant et ayant une qualité de vie élevée.

**Formation.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message FRI 2021–2024. Il y définit sa politique d'encouragement pour les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Ce projet vise à ce que la Suisse reste à la pointe dans le domaine FRI et participe activement à la mise en œuvre de la transition numérique.

**Recherche et innovation.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message relatif au financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'Union européenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (paquet Horizon). Il a également adopté le mandat de négociation relatif à la participation de la Suisse aux programmes et initiatives de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027.

**Domaine spatial.** Le Conseil fédéral a décidé en 2020 de lancer un examen des bases légales relatives au domaine spatial. L'objectif est d'étudier en détail la mise en œuvre à l'échelle nationale et l'application du cadre juridique des accords internationaux dans le domaine spatial, plus particulièrement en ce qui concerne les questions d'approbation, de surveillance et de responsabilité ainsi que l'immatriculation dans un registre d'objets spatiaux.

**Transports.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 plusieurs messages sur le trafic ferroviaire: le premier porte sur le financement de l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire et des tâches systémiques de ce domaine pour les années 2021 à 2024; le deuxième, sur l'arrêté fédéral concernant la prorogation du crédit-cadre de cautionnement destiné à l'acquisition de moyens d'exploitation dans le transport régional de voyageurs; le troisième, sur le transport souterrain de marchandises.

**Communications.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le Plan national d'attribution des fréquences. Ce plan est un instrument essentiel pour la planification en Suisse des ressources en fréquences radio dans le domaine des télécommunications et de la radiodiffusion.

## **Ligne directrice 2: cohésion nationale et coopération internationale**

**Médias.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message sur un train de mesures en faveur des médias, mesures destinées à améliorer la situation des médias, à renforcer la diversité du paysage médiatique et à développer la transformation numérique de la branche.

**Culture.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 et a alloué les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il a maintenu les trois axes stratégiques définis, à savoir la «participation culturelle», la «cohésion sociale» et la «création et l'innovation». Il a par ailleurs approuvé le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

**Plurilinguisme.** Le Conseil fédéral a défini en 2020 les objectifs stratégiques de promotion du plurilinguisme pour la période de 2020 à 2023, à la lumière desquels la déléguée fédérale élaborera son rapport d'évaluation sur la base des rapports des départements et de la Chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral a également adapté les valeurs de référence pour la représentation des communautés linguistiques et fait passer de 30 à 40% le quota de représentation des femmes. Les entreprises et établissements proches de la Confédération devront avoir rempli ces exigences d'ici fin 2023.

**Logement.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant un crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels en vue de l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027. Le crédit demandé, d'un montant de 1700 millions de francs, est destiné avant tout à cautionner des emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements. La demande de crédit n'entraînera de dépenses effectives que si une caution devait être honorée.

**Jeunesse.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant la loi sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo. Cette loi doit mieux protéger les mineurs des scènes inappropriées et ses dispositions doivent régler notamment les limites d'âge et les contrôles de l'âge de manière uniforme dans tout le pays.

**Politique sociétale.** Le Conseil fédéral a approuvé en 2020 le rapport de la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le bilan est positif, même si le rapport met le doigt sur certains défis à relever, notamment en ce qui concerne les inégalités dans le monde du travail ou les violences faites aux femmes.

**Famille.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2020 la procédure de consultation portant sur le projet de révision de la loi sur les allocations familiales. Il s'agit d'instaurer la compensation intégrale des charges et de dissoudre le fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture.

**Prévoyance.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message sur la réforme de la prévoyance professionnelle. Cette réforme vise à garantir le niveau des rentes, à renforcer le financement du système et à améliorer la couverture des travailleurs à temps partiel, qui sont en premier lieu des femmes. Elle prévoit en particulier une baisse du taux de conversion, accompagnée d'une augmentation de l'avoir de vieillesse. À cette fin, la déduction de coordination sera réduite de moitié, les bonifications de vieillesse seront rééchelonnées et un mécanisme de compensation sera instauré sous la forme d'un supplément de rente.

**Politique sociale.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2020 la procédure de consultation sur la mise en œuvre du développement continu de l'AI. Ce projet améliore la situation des enfants, des jeunes et des adultes atteints dans leur santé psychique. Il prévoit surtout d'intensifier le suivi des personnes concernées afin de prévenir l'invalidité et de renforcer la réadaptation. Le Conseil fédéral a par ailleurs mis en consultation l'ordonnance qui met en œuvre la loi instaurant des prestations transitoires pour chômeurs âgés. Enfin, il a décidé de mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la réforme des prestations complémentaires permettant de maintenir le niveau de ces prestations et d'éliminer les incitations inopportunes.

**Santé.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message relatif à la modification de la loi sur les stupéfiants. Cette révision prévoit la possibilité pour les patients de se faire prescrire un traite-

ment à base de cannabis directement par leur médecin sans devoir obtenir une autorisation exceptionnelle de l'Office fédéral de la santé publique. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le message relatif à l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» et au contre-projet indirect (modification de la loi sur la transplantation). Ce projet prévoit d'instaurer le principe du consentement présumé au sens large afin d'améliorer les chances des personnes en attente d'un organe.

**Coûts de la santé.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2020 une procédure de consultation sur les modifications d'ordonnance relatives à la révision partielle de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) «admission des fournisseurs de prestations». Comme il est prévu de déterminer les besoins en médecins sur la base d'un taux d'approvisionnement calculé au niveau régional, ce projet offrira aux cantons un instrument durable leur permettant de réguler le nombre de médecins, afin d'éviter une offre excédentaire et de maîtriser la croissance des coûts. Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé d'uniformiser davantage les critères de planification des hôpitaux et des établissements médico-sociaux et a ouvert la procédure de consultation relative à ce projet. Les mesures prévues sont destinées à améliorer la qualité des soins et à maîtriser les coûts dans le milieu hospitalier.

**Sport.** Le projet portant sur un crédit d'engagement en faveur des installations sportives d'importance nationale (CISIN 5) n'a pas pu être adopté en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus.

**Politique extérieure.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la Stratégie de politique extérieure 2020–2023, qui comprend quatre priorités thématiques (paix et sécurité, prospérité, durabilité et numérisation) et trois priorités géographiques (Europe, autres régions et multilatéralisme). Il a également adopté dans la foulée plusieurs autres stratégies, à savoir la Stratégie MENA 2021–2024, la stratégie de coopération internationale 2021–2024, la stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024 et la stratégie de communication internationale 2021–2024.

**Coopération internationale.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le rapport final sur la mise en œuvre du message 2017–2020 et le message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024). L'accent est mis sur la création d'emplois décents, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs changements, la réduction des causes de la migration irrégulière et la promotion de l'état de droit.

**Développement.** La Suisse entend participer aux augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement à hauteur de 297 millions de francs. Le Conseil fédéral a adopté le message correspondant en 2020. Notre pays participera également à hauteur de 879 millions de francs à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et du Fonds africain de développement. Ces fonds seront affectés à la lutte contre la pauvreté, à la promotion du développement durable et à la maîtrise des conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise du COVID-19 dans les pays les plus pauvres du monde. Enfin, le Conseil fédéral a décidé de contribuer à hauteur de 150 millions de dollars à la première reconstruction des ressources du Fonds vert pour le climat pour la période 2020–2023.

**Genève internationale.** Le Conseil fédéral a approuvé en 2020 l'octroi d'un prêt de 95,6 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, destiné à financer la démolition et la reconstruction d'un bâtiment du siège de l'Union internationale des télécommunications à Genève. La Suisse œuvre en sa qualité d'État hôte à l'entretien du parc immobilier de la Genève internationale.

**Nations Unies.** La Suisse est candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2023–2024. Le Conseil fédéral a adopté en 2020 un rapport présentant la manière dont le Parlement peut être impliqué dans l'exercice du mandat, dans le respect de la répartition des compétences telle qu'elle est prévue par la Constitution et de la capacité d'action du Conseil fédéral en matière de politique extérieure.

**Europe.** Le Conseil fédéral a déterminé le 11 novembre 2020 sa position concernant l'accord institutionnel avec l'UE, position qu'il n'a pas rendue publique afin de préserver la marge de ma-

nœuvre de la Suisse. Les points suivants doivent encore faire l'objet de clarifications: la protection des salaires, la directive relative au droit des citoyens de l'Union et les aides d'État. Le Conseil fédéral a également poursuivi le développement de la voie bilatérale, s'engageant pour que d'autres accords soient conclus en matière d'accès aux marchés européens, en particulier dans le domaine de l'électricité.

### **Ligne directrice 3: sécurité au sens large**

**Migration.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message sur la création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). ETIAS améliore l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures et comble les lacunes en matière d'information et de sécurité. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté un message relatif au développement du Système d'information Schengen (SIS). Le SIS, qui est devenu indispensable pour assurer la sécurité en Suisse et facilite le travail de la police et des autorités chargées des contrôles aux frontières, fait actuellement l'objet de diverses améliorations.

**Terrorisme et criminalité.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise de deux règlements portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE. La sécurité en Suisse en sera renforcée et la gestion de la migration améliorée. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le message concernant la modification de la loi sur les profils d'ADN. Le phénotypage permettra aux autorités de poursuite pénale d'utiliser davantage d'informations à partir d'une trace d'ADN et d'ainsi cibler leurs investigations de manière plus efficace et plus rapide. Enfin, le Conseil fédéral, qui entend améliorer la sécurité dans l'exécution des peines et des mesures, a envoyé en consultation deux projets proposant des mesures ciblées à cet effet.

**Sécurité.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message sur l'armée 2020. Les crédits d'engagement doivent permettre de répondre à trois priorités: en premier lieu, il s'agit d'améliorer la capacité de conduite, notamment par des investissements en faveur d'une télécommunication résistante aux crises. Deuxièmement, les crédits d'engagement serviront à moderniser les troupes terrestres, en particulier dans le domaine de l'aide en cas de catastrophe et celui des chars de grenadiers. Troisièmement, il est prévu de continuer de réduire le parc immobilier. Le Conseil fédéral a également mis en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi fédérale totalement révisée sur la protection de la population et sur la protection civile. La révision totale renforce la conduite, la coordination et la capacité d'intervention de la protection de la population en situation de crise. Enfin, le Conseil fédéral entend que la Suisse accorde à l'avenir encore plus de poids aux contributions de haute valeur qualitative qu'elle fournit dans ses engagements de promotion militaire de la paix. Cela concerne notamment les missions de reconnaissance effectuées par des drones ou les transports par hélicoptère. De plus, il est prévu d'étendre l'engagement sur le plan géographique et de mettre l'accent davantage sur l'Afrique. Cette ligne de conduite vise à développer la promotion militaire de la paix.

**Politique agricole.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). L'agriculture suisse disposera d'un cadre lui permettant une meilleure mise en valeur de ses produits. L'efficacité des exploitations sera renforcée. L'impact environnemental et la consommation de ressources non renouvelables continueront à être réduits. Le message de la PA22+ intègre également un train de mesures comme alternative à «l'initiative pour une eau potable propre».

**Approvisionnement en électricité.** Le Conseil fédéral a pris acte en 2020 des résultats de la consultation sur la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et a fixé les grandes lignes de la rédaction du message. Il est proposé d'ouvrir le marché de l'électricité à tous les clients, pour ainsi renforcer la production décentralisée d'électricité et mieux intégrer les énergies renouvelables dans le marché de l'électricité.

**Énergie.** Le Conseil fédéral a pris acte en 2020 des résultats de la consultation sur la révision de la loi sur l'énergie et a fixé les grandes lignes de la suite des travaux. La réorganisation du mar-

ché de l'électricité renforcera la production décentralisée d'électricité et permettra ainsi de mieux intégrer les énergies renouvelables dans le marché de l'électricité.

**Bâti.** Le Conseil fédéral a approuvé en 2020 une stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti. Il coordonne ainsi pour la première fois les activités de la Confédération dans ce domaine, il établit des objectifs contraignants et des mesures concrètes pour les atteindre. La stratégie présente comment la Confédération entend agir en tant que maîtresse d'ouvrage, propriétaire, exploitante, régulatrice et instance de soutien dans le domaine de la culture du bâti. Le Conseil fédéral a également pris acte du rapport d'activité 2017–2020 concernant la gestion globale du risque sismique à l'échelon fédéral. Il ciblera, entre autres, l'intensification de la coopération avec les cantons, le développement de planifications préventives en cas de séisme ainsi que l'assurance de la qualité de la construction parasismique pour les constructions relevant des compétences de la Confédération.

**Environnement.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la Stratégie Sol Suisse et une série de mesures visant à assurer durablement la ressource sol. Selon la Stratégie Sol Suisse, plus aucun sol ne devrait être perdu d'ici 2050. Le Conseil fédéral a également approuvé le train d'ordonnances agricoles. Les changements proposés portent notamment sur la procédure de retrait des produits phytosanitaires, la mise en œuvre des projets de développement régional et l'allocation des aides aux améliorations structurelles. Enfin, le Conseil fédéral a approuvé le Plan d'action sur le radon 2021–2030, lequel a pour objectif d'accroître la protection de la population contre le radon, un gaz certes présent dans la nature mais radioactif et cancérigène, et d'améliorer durablement la situation dans le parc immobilier.

**Durabilité.** Le Conseil fédéral a pris acte en 2020 du rapport «Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse». Il a ensuite ouvert la consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030, laquelle montre comment la Confédération entend mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable au cours des dix prochaines années.

**Climat.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 le plan d'action d'adaptation aux changements climatiques 2020–2025. Poursuivant la politique menée jusqu'à présent, ce plan prévoit des mesures pour lutter contre les risques liés aux changements climatiques et accroître la capacité d'adaptation de la nature, de la société et de l'économie. Le Conseil fédéral a par ailleurs mis en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'ordonnance révisée sur le CO<sub>2</sub>, prolongeant ainsi jusqu'à fin 2021 les instruments clés de protection du climat.

**Aménagement du territoire.** Le Conseil fédéral a adopté en 2020 la version actualisée de la Conception «Paysage suisse» (CPS), qui constitue l'instrument fédéral de planification en matière de politique paysagère. La CPS définit des objectifs contraignants en matière d'évolution du paysage dans lequel la population habite, travaille et se détend et permet de coordonner les objectifs fédéraux, cantonaux et communaux.

**Cybersécurité.** Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Normes de sécurité pour les appareils connectés à Internet (Internet des objets)». Le rapport s'appuie sur les résultats d'une étude réalisée sur mandat qui s'intitule «Normes de sécurité dans l'IdO» et qui analyse l'importance de l'Internet des objets (IdO) dans le domaine de la cybersécurité et fournit ainsi des bases pour répondre aux multiples interrogations. Le Conseil fédéral a par ailleurs pris d'importantes décisions d'exécution en adoptant l'ordonnance sur les cyberrisques. Enfin, il s'est déclaré favorable à ce que les infrastructures critiques soient tenues de signaler les cyberattaques. Un projet destiné à la consultation qui crée les bases légales pour l'introduction d'une obligation de déclarer applicable aux infrastructures critiques en cas de cyberattaques et lors de la détection de failles de sécurité sera préparé à cet effet d'ici fin 2021.

Renseignements:

Urs Bruderer, chef suppl. de la Section communication ChF  
058 483 99 69; [urs.bruderer@bk.admin.ch](mailto:urs.bruderer@bk.admin.ch)

Service responsable:

Chancellerie fédérale